

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1992)
Heft: 40-41

Artikel: Bilan sur l'utilisation de l'amiante : une bombe à désamorcer
Autor: Petit-Pierre, M.-C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848102>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bilan sur l'utilisation de l'amiante

Une bombe à désamorcer

En 32 ans, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) a recensé 480 cas de maladies dues à une exposition à la poussière d'amiante. Un bilan qui devrait

par M.-C. Petit-Pierre / BRRI

s'alourdir de 25 malades par an dans les dix ans à venir. Le cancer de la plèvre, par exemple, peut ne se manifester qu'après un temps de latence de 40 ans. Ces dangers sont largement reconnus depuis dix ans grâce aux milieux médicaux et syndicaux internationaux. En Suisse, Stephan Schmidheiny, alors roi de l'amiante, a le mérite de s'être vite lancé dans un programme de substitution. Suivi quelques années plus tard par le syndicat du bois et du bâtiment (FOBB). La CNA a enfin pris conscience du problème et fait le point de la situation en Suisse.

Bilan de la CNA

En Suisse, l'interdiction généralisée de l'amiante date de mars 1990. Les industries

L'amiante devrait être supprimé du marché suisse d'ici fin 1994. Mais deux problèmes majeurs restent en suspens : l'assainissement des locaux isolés à l'amiante et le danger éventuel que pourraient représenter les fibres de remplacement. Aujourd'hui, l'amiante, enfant chéri de l'industrie jusque dans les années 80, est traqué partout. Ses minuscules fibres minérales, aspirées par l'homme, provoquent cancers et maladies des poumons et de la plèvre.

ont jusqu'à 1994 pour s'adapter. Et remplacer ces fibres qui ont trouvé plus de 3.000 applications. Actuellement, l'amiante entre encore dans la fabrication de gros tuyaux. Cette utilisation devrait cesser d'ici une an-

née. Pour les conduites d'eau potable, l'industrie n'a pas encore trouvé d'autre solution que de remplacer l'amiante-ciment par du plastique ou du métal.

Restent encore les garnitures de freins et les embrayages. Ici, l'amiante a été remplacé à 80% et les recherches se poursuivent. Les joints à haute résistance (utilisés dans la chimie, les forces motrices, etc...) n'emploient plus que 50% des dangereuses fibres. Enfin les filtres à amiante nécessaires à la stérilisation ne sont plus fabriqués en Suisse ; ils sont importés.

En revanche, l'amiante a été éliminé de la fabrication du fibrociment, des panneaux d'éternit, des plaques de tôle ondulée et autres bacs de jardin. Ainsi que de celles des plaques et des textiles utilisés pour la protection contre le feu.

La fibre invisible

Ce qui rend la fibre d'amiante particulièrement dangereuse, c'est sa taille minuscule qui lui permet de se frayer un chemin dans les voies respiratoires. Comme elle est invisible, l'ouvrier est rarement conscient du danger. Les chantiers d'amiante sont contrôlés. Mais les masques ou aspirateurs de poussière ne sont pas forcément utilisés de manière adéquate. Actuellement, la CNA suit plus de 2.300 personnes travaillant avec l'amiante.

En réalité, il y en a bien plus : tous les bricoleurs qui remplacent un vieux lino ou une moquette et ignorent que le panneau placé comme support est bourré de ces fibres. Ou encore, le couvreur ou l'électricien qui d'un coup de scie ou de perceuse libère des quantités de poussière d'amiante.

Défloquer ou ne pas...

Pendant des années, l'amiante a fait fureur comme matériau d'isolation dans les immeubles mais aussi dans les trains et les trams. Quatre mille bâtiments ont été floqués (isolés en projetant des fibres d'amiante comprimées). Selon la CNA, environ 1.200 d'entre eux ont été défloqués jusqu'ici. L'Institut de médecine et d'hygiène du travail, au Mont-sur-Lausanne, évalue à 200 le nombre d'immeubles totalement assainis. Car le déflocage est souvent partiel. Martin Studer, secrétaire général de la FOBB, s'inquiète de cette situation. "La majorité des assainissements ne sont pas définitifs. On imprègne souvent le flochage d'un vernis. Les fibres sont ainsi fixées et ne constituent plus un danger. Une telle rénovation durera peut-être vingt ans, puis il faudra recommencer. Comment les ouvriers sauront-ils qu'ils ont affaire à de l'amiante ? De plus, les entreprises spécialisées dans le déflocage n'existeront plus." Dans les cantons de Zurich et Bâle-campagne, le déflocage est

amiante, du grec niantos (corruptible). silicate urel hydraté de cium et magnésium, à texture breuse.

obligatoire. Au propriétaire de payer. Les opposants à cet assainissement systématique estiment que l'opération met en péril les ouvriers et les voisins, que son prix est exorbitant pour un risque pratiquement nul.

Danger des fibres de substitution

L'amiante est composé de fibres minérales, provenant de mines exploitées à ciel ouvert que l'on trouve notamment au Canada, au Brésil, en Colombie, en Afrique du Sud, en ex-URSS. Sauf en Suisse, le lobby de l'amiante s'oppose à leur fermeture.

En Suisse, les fibres d'amiante sont remplacées par :

- des micas, des roches en plaquettes, gonflées par des couches d'air, utilisées contre le feu.

- des fibres textiles, synthétiques ou végétales (la peau de banane par exemple).

- des fibres de verre et de roche, largement utilisées pour l'isolation. Elles sont moins inoffensives qu'il n'y paraît. "D'après des études portant sur 40.000 travailleurs, l'exposition intensive et prolongée aux fibres minérales artificielles comporte probablement un risque de cancer du poumon", explique le docteur Etienne Gubéran, inspecteur du travail à Genève.

A l'EPFL, François Iselin, membre de la FOBB, s'inquiète : "Toute fibre peut représenter une menace. Ce qui n'est pas une raison pour revenir à l'amiante, la plus dangereuse de toutes. Il faut arrêter la production de fibres. Le plâtre isole bien du feu et du bruit. Pourquoi ne pas relan-

cer ce type de produit ?"

L'amiante dans le monde

"En Suisse, nous n'utilisons plus d'amiante sous peu", confirme le porte-parole de Thomas Schmidheiny chez Eternit, à Niederurnen. Même son de cloche chez Stephan Schmidheiny, propriétaire de Nueva (anciennement Eternit holding), où le chargé des relations publiques déclare : "Notre entreprise est la première au niveau mondial à avoir presque terminé sa conversion aux fibres de substitution. Nous avons vendu nos usines du Canada, Brésil, Afrique du Sud, faute de pouvoir les convertir. Vendues aussi nos mines. Dans ces pays, producteurs d'amiante, il est impossible, pour des raisons économiques, d'imposer des fibres de substitution. Par contre, en Amérique centrale, nous remplaçons l'amiante comme en Suisse."

Aux Etats-Unis, sous la pression du Canada, le gouvernement est revenu en arrière sur l'interdiction de l'amiante. Et l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a dû se plier à une loi permettant "l'utilisation contrôlée de l'amiante". La Fédération Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois (FITBB) désire une interdiction mondiale de l'amiante. De peur de voir l'industrie de l'amiante gonfler encore au sud et à l'est. Mais dans ce domaine délicat, les syndicats comme les industriels sont divisés. ■

Genève embaume l'Expo'92

Séville au parfum suisse

Tous les soirs, grâce au savoir-faire d'une société genevoise de parfums, Créations Aromatiques, des senteurs embaument le ciel sévillan d'Expo'92. Le parfum, fleur d'oranger, est vaporisé par un dragon, vedette du cortège parcourant l'exposition. L'opération constitue une première.

par Yvan Mudry / BRRI

Le dragon a une tête de VW coccinelle, dont les phares, comme par un coup de baguette magique de la femme le chevauchant, ont été transformés en narines. Un réservoir contenant une demi-tonne de précieux liquide parfumé constitue le corps du monstre.

A la tombée du jour, l'animal trotte pour la "parade" parcourant la partie internationale d'Expo'92. Ce cortège, créé par un groupe théâtral espagnol d'avant-garde, regroupe plusieurs centaines de personnes et symbolise l'année méditerranéenne.

Première du genre

La senteur de fleur d'oranger exhalée par les naseaux du dragon a été choisie pour suggérer le printemps. Mais la fleur est aussi le symbole de Séville. L'essence a été préparée dans le centre de production de Créations Aromatiques situé en Valais, au Bouveret.

Beaucoup de parfumeurs étaient intéressés par le contrat. Mais l'entreprise suisse a été la seule à trouver une solution à la difficulté technique que représente l'opération : créer une note rappelant la fleur d'oranger qui soit soluble dans l'eau et ne se transforme pas en mousse sous l'effet de la pression nécessaire à sa vaporisation à haute dose.

L'opération constitue une première du genre. Mais ce qui a réussi pour la fleur d'oranger a par contre échoué jusqu'ici pour un parfum de marine destiné à un autre char de la parade. Et de son côté, Coca-Cola, le principal sponsor du cortège, a renoncé à diffuser dans l'air sévillan l'odeur de sa boisson vedette.

Le nouveau produit mis au point à Séville a déjà suscité l'intérêt d'organiseurs de cortèges français. ■